

environ 187 000 élèves abandonneront l'école en raison de leur dénuement (voir Annexe 1, *La pauvreté chez les enfants et les mauvais résultats scolaires: coûts économiques et conséquences pour la société*).

Un tel décrochage scolaire pourrait coûter à l'État 620 millions de dollars en prestations d'assurance chômage, et 710 millions en aide sociale, estime-t-on. Par ailleurs, si ce décrochage n'avait pas lieu, les recettes de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial augmenteraient de 7,2 milliards de dollars et les taxes à la consommation de 1,15 milliard. Enfin, les études indiquent que les revenus seraient supérieurs de 23 milliards de dollars, si les jeunes «décrocheurs» pour raison de pauvreté avaient atteint un niveau moyen d'éducation.

A cause de leur scolarisation limitée, les enfants pauvres n'ont que de piètres perspectives d'emploi. Nous savons aujourd'hui que les emplois rémunérés au salaire minimum ne rapportent qu'une fraction du revenu nécessaire aux conditions de vie même les plus frugales. Car le salaire minimum, qui équivalait à 81 p. 100 du seuil de la pauvreté en 1975 (selon la base de données de 1968) ne représentait plus que 42,4 p. 100 de ce seuil en 1990 (base de 1986).⁽¹⁰⁾

Comme l'affirmait une étude menée récemment aux États-Unis, où le problème des enfants pauvres se pose en termes encore plus aigus qu'au Canada, il est «à notre portée» de briser ce cercle vicieux.⁽¹¹⁾ Nombre de témoins nous ont parlé d'interventions efficaces, non déshonorantes et praticables dans des conditions qui laissent quelque latitude aux familles. Sachant que ces interventions sont possibles et connaissant, par ailleurs, les dommages et les souffrances, individuels et collectifs, qu'entraîne la pauvreté dans l'enfance, il nous apparaît inconcevable de ne rien faire pour régler le problème. Les experts en sciences sociales et économiques ne cessent de sonner l'alarme: le Canada ne pourra plus prospérer et soutenir longtemps la concurrence mondiale si près d'un sixième de ses enfants continuent à grandir dans l'indigence et dans des conditions qui mettent gravement en péril leurs chances de devenir des citoyens heureux et productifs.

De même, comme l'indiquent les récents développements dans la prévention du crime, si nous voulons vivre dans des collectivités plus sûres et plus saines, nous ne pouvons nous permettre d'ignorer les problèmes que connaissent les jeunes délinquants potentiels, sinon nous devons en souffrir les conséquences. Les jeunes dans le besoin sont plus exposés à ce risque que les autres. Les enfants sont l'avenir de toute société. Il ne saurait y avoir de meilleur placement pour l'avenir du Canada qu'en investissant dans nos enfants pauvres. Il répugne à notre Comité, de même qu'aux nombreux témoins qui ont comparu devant nous, de justifier seulement par des motifs de gros sous ou de profit économique la nécessité d'éliminer la pauvreté des enfants. Mais s'il le faut, les chiffres sont assez éloquents: ils peuvent parler pour les enfants pauvres, qui ne le peuvent guère. Le présent rapport entend donc ajouter une voix supplémentaire à celles qui défendent déjà les citoyens les plus démunis et les plus vulnérables du Canada.

⁽¹⁰⁾ Conseil canadien de développement social, Mémoire au Comité, 2 mars 1990, p. 8.

⁽¹¹⁾ Schorr, L. *Within our Reach: Breaking the Cycle of Disadvantages*, Doubleday, Toronto, 1988.